

Rapport sur l'état d'avancement de la mutualisation de la CA Val Parisis en 2023

- I. Les services mutualisés
 1. Logiciel – Gestion financière et RH
 2. Système d’Information Géographique
 3. Police Municipale Mutualisée
 4. Caméras Nomades de vidéoprotection
 5. Vidéoverbalisation
 6. Salubrité des logements
 7. Collecte et traitement des dépôts sauvages
 8. AGAT – Adhésion au Groupement d’Achat Territorial
 9. Assistance à la passation de marchés publics
 10. Pôle agricole et alimentaire territorial
 11. Recherche de subventions
 12. RGPD
 13. Animation du réseau de l’agglomération
- II. Les mutualisations étudiées en 2023
 1. Archivage électronique
 2. Mise en œuvre du Règlement Local de Publicité intercommunal
 3. Restauration collective
 4. Photovoltaïque
- III. Synthèse des communes participantes à la mutualisation au 31 décembre 2023

Les services mutualisés

1. Logiciel – Gestion financière et RH - Beauchamp

Réalisations

- Hébergement et maintenance des modules Ciril RH et finances de Beauchamp sur les serveurs de l'agglomération
- La relation contractuelle avec l'éditeur est portée par l'agglomération, et la relation fonctionnelle avec l'éditeur est portée par la commune
- Les coûts d'hébergement et de maintenance sont refacturés annuellement

Apports de la mutualisation

- Charge et temps d'exploitation informatique assurés par l'agglomération
- Partage de compétences et d'infrastructures techniques
- Les utilisateurs bénéficient des importantes améliorations réalisées sur l'infrastructure technique de la CAVP: changement des serveurs, nouvelles salles serveurs avec redondance, accès fibre...

Chiffres clés

- Lancement en 2017
- 1 commune participante pour un total de ~9 000 habitants
- ETP aggro : 4h/mois
- **En 2023 :**
 - Coût total : ~8 200€
 - ~1 300€ au titre de l'hébergement du serveur
 - ~6 900€ au titre de la maintenance

Perspectives d'évolution

- Maintenir la qualité du service

2. SIG Système d'Information Géographique

Réalisations

- Mise à disposition du Système d'Information Géographique de l'agglomération : solution logicielle, hébergement informatique, fourniture des référentiels de données, etc.
- Développement d'applications et de fonctionnalités pour une aide à la prise de décision
- Migration de l'architecture SIG et du portail SIG en 2023
- Mises à jour régulières pour l'ajout de nouvelles données
- Organisation de formations et de webinaires
- Lancement du Plan de Corps de Rue Simplifiée Vecteur au 1^{er} janvier avec 28 km de plan livrés sur 2023

Chiffres clés

- Lancement en 2017
- 15 communes participantes pour un total de ~286 500 habitants
- 3 ETP agglo
- **En 2023 :**
 - 850 couches de données disponibles
 - 540 km de vue 360° réalisées
 - Près de 1 300km de vue 360° disponibles
 - Près de 300 utilisateurs dans les communes
 - Près 70 agents communaux formés
 - Coût total de ~268 000€, dont ~84 000€ refacturés aux communes au titre de la moitié des charges de maintenance, d'exploitation SI et RH

Apports de la mutualisation

- Expertise technique partagée pour une meilleure connaissance du territoire
- Investissement trop lourd pour une collectivité seule
- Mutualisation de certaines dépenses incompressibles (location d'un avion pour réaliser des prises de vue aérienne, etc.)
- Pertinence de l'échelon intercommunal pour les données géographiques

Perspectives d'évolution

- Poursuite de la constitution du Plan de Corps de Rue Simplifiée Vecteur avec la livraison de 64 km de plan supplémentaires en février 2024
- Campagne 2024 pour les prises de vue 360°, possible migration de plateforme et veille active sur le développement de l'intelligence artificielle sur ce sujet ainsi que sur les prises de vues satellites
- Évolution de certaines applications sur une nouvelle technologie récente
- Garantir la qualité de service sur l'existant

3. PMM – Police Municipale Mutualisée

Réalisations

- Création d'un nouveau service en vue de renforcer la sécurité des habitants en 2017
- Une brigade de soirée et une brigade de nuit, fusionnées au 1^{er} janvier 2021 pour un total de 13 communes participantes
- Création d'un Centre de Supervision Urbain fonctionnant 24h/24 et 7j/7 et centralisant les images issues des 400 caméras disposées sur le territoire de l'agglomération

Chiffres clés

- Lancement en 2017
- **En 2023 :**
 - 13 communes participantes pour un total de ~217 000 habitants
 - ~29 agents de police en moyenne sur l'année, un directeur et un adjoint
 - Présence sur le terrain en 2023 :
 - Horaires : 18h00 – 4h00
 - 4490 heures terrain, 5040 patrouilles, 2076 interventions, 248 interpellations, 4075 appels reçus
 - 165 missions communes avec les PM locales et 52 avec les forces de l'État
 - Coût total de ~1 720 000€, dont ~1 134 000€ refacturés aux communes participantes au titre des coûts RH

Apports de la mutualisation

- Amélioration de l'efficacité des interventions sur le territoire en synergie avec les polices municipales et autres partenaires (Police Nationale, Gendarmerie, etc.)
- Importante présence sur le terrain
- Acquisition de matériel plus performant avec un budget mutualisé

Perspectives d'évolution

- Retrait de la commune d'Ermont en 2024
- Augmentation des effectifs prévue à 42 agents de police municipale à l'horizon 2025
- Approfondissement des liens avec les PM locales, notamment par la réalisation de formations communes, ainsi qu'avec les forces de l'État
- Intervention de la police municipale mutualisée pour des missions ponctuelles en dehors des horaires de la convention, sur demande

4. Caméras Nomades pour la vidéoprotection

Réalisations

- Implantation de caméras nomades reliées au CSU pour répondre à des besoins temporaires de protection de secteurs ciblés
- Evolution en juin 2023:
 - Mode d'attribution des caméras : mise à disposition d'un nombre de caméras proportionnel à la population et la superficie pour chaque commune (antérieurement non affectation des caméras)
 - Diminution de la part refacturée aux communes (coût à la pose/déplacement de l'équipement, suppression de la part forfaitaire au nombre de jours de mise à disposition) – surcoût en cas de dépassement du nombre de caméras attribuées

Chiffres clés

- Lancement en 2018
- 14 communes participantes pour un total de ~282 000 habitants
- **En 2023 :**
 - 51 caméras nomades en service sur 11 communes
 - Coût total de 390 000€ (coût de maintenance et d'exploitation des équipements + coût moyen annuel d'investissement pour leur acquisition)

Apports de la mutualisation

- Une gestion de la délinquance locale nettement facilitée
- Pas d'investissement pour la commune, ni besoin de disposer d'une expertise spécifique
- Une complémentarité avec les caméras fixes déjà implantées sur le territoire

Perspectives d'évolution

- Installation de 20 nouvelles caméras en 2024, dont 13 sur des sites sensibles dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024 (CDFAS Eaubonne, piscine olympique...)
- 8 caméras nomades seront remplacées par des caméras fixes en 2024.

5. Vidéoverbalisation

Réalisations

- Acquisition et déploiement d'une solution logicielle permettant aux opérateurs du Centre de Supervision Urbain de la CA Val Parisis de relever certaines infractions relatives au code de la route par voie vidéo
- En fonction du souhait propre à la chaque Commune, la CA Val Parisis met à disposition le logiciel et/ou ses opérateurs requalifiés en agents de surveillance de la voie publique
- Les infractions peuvent donc être relevées par les opérateurs vidéo de la CA Val Parisis ou par les agents de police municipale des Communes

Chiffres clés

- Lancement en 2022 avec 11 communes pour un total de ~222 500 habitants
- **En 2023 :**
 - Déploiement du service pour 3 nouvelles communes
 - 4150 verbalisations réalisées par voie de vidéoverbalisation et sur un total de 5010 verbalisations
 - Service effectif sur 8 communes depuis avril 2023
 - Coût total de ~22 500€ (frais liés à l'acquisition des équipements informatiques).

Apports de la mutualisation

- Extension des usages du réseau de caméras de vidéoprotection disponibles dans l'objectif d'améliorer la sécurité routière sur le territoire
- Une complémentarité avec polices municipales locales dans la lutte contre l'insécurité routière

Perspectives d'évolution

- Intégration de nouvelles communes à leur demande
- Expérimentation de l'intelligence artificielle
- Consolidation du service
- Évaluation de la mutualisation

6. Salubrité des logements

Réalisations

- Prise en charge des signalements de logements ne respectant pas le Règlement Sanitaire Départemental
- Réalisation des visites de terrain, rédaction des rapports et mises en demeure pour le compte des communes
- Transfert des cas relevant de l'insalubrité à l'Agence Régionale de Santé
- Transfert des cas relevant d'un risque de péril aux Communes
- La mutualisation donnant satisfaction, un nouvel inspecteur de salubrité a été recruté en 2022 pour développer le service proposé

Chiffres clés

- Lancement en 2017 avec 8 communes, 12 communes en 2022 pour un total de ~196 500 habitants
- 2 ETP agglo
- Coût refacturé aux communes : 460€ par dossier
- **En 2023 :**
 - 63 dossiers pris en charge dont 33 nouveaux dossiers
 - 32 dossiers clos, dont 16 dossiers avec travaux réalisés et 4 dossiers transmis à l'Agence Régionale de Santé
 - 31 dossiers encore actifs
 - 73 visites de logement réalisées
 - Coût total de ~93 000€, dont ~13 000€ refacturés aux communes.

Apports de la mutualisation

- Expertise technique partagée
- Matériel professionnel partagé (détecteur de monoxyde de carbone, humidimètre, etc.)
- Meilleure qualité du service et de l'efficacité des démarches de résorption de l'insalubrité
- Suppression des services doublons entre collectivités

Perspectives d'évolution

- Maintenir la qualité du service proposé
- Consolider la prise en charge des demandes relatives au permis de louer

7. Collecte et traitement des dépôts sauvages

Réalisations

- Mise à disposition d'un service de collecte et de traitement des dépôts illicites de déchets
- Le service donnant satisfaction, la mutualisation a été renouvelée en 2022 pour une durée de 4 années supplémentaires, intégrant désormais la commune de Beauchamp à la liste des communes participantes.

Chiffres clés

- Lancement en 2017 avec 10 communes, 13 communes en 2022 pour un total de ~231 000 habitants
- **En 2023 :**
 - Environ 344 signalements effectués par les Communes
 - Volume : Environ 185 tonnes collectées sur la voie publique
 - Coût total de ~270 000€, dont ~96 000€ refacturés aux communes

Apports de la mutualisation

- Meilleure qualité de service : sécurisation du traitement des déchets dangereux, mise à disposition de moyens d'intervention spécifiques aux besoins (camion grappin, benne à ordures ménagères, etc.), réactivité du service
- Prestataire et interlocuteur unique pour les communes adhérentes
- Économies d'échelles

Perspectives d'évolution

- Maintenir la qualité du service

Analyse cartographique des dépôts sauvages



8. Groupement de commandes AGAT

Réalisations

- Lancement de marchés publics groupés afin de générer des économies d'échelles
- L'agglomération coordonne tous les achats, et les communes disposent d'un libre choix de participation
- Le bilan de l'année 2023 a été dressé avec les communes membres et restitué lors d'un COPIL le 5 décembre 2023
- Développement de la matinée des acheteurs avec la réalisation d'une session en juin 2023 portant sur le verdissement de la commande publique

Chiffres clés

- Lancement en 2018 avec 9 communes, 13 communes et 5 CCAS en 2022 pour un total de ~251 000 habitants
- 19 marchés groupés lancés depuis 2018
- Entre 3 et 9 participants par marché
- **En 2023 :**
 - 5 marchés lancés
 - ~8 800€ refacturé aux communes
- 7 marchés seront proposés aux communes en 2024

Apports de la mutualisation

- Partage d'expertise
- Economie sur les coûts de passation du marché (coûts de publication et temps de préparation et d'analyse)
- Economies d'échelles escomptées grâce aux volumes d'achat si l'expression du besoin est suffisamment standardisée

Perspectives d'évolution

- Lancement des marchés publics sollicités par les Communes lors du COPIL du 5 décembre 2023
- Poursuite du développement de la matinée des acheteurs avec l'organisation d'une nouvelle matinée dont la thématique reste à déterminer
- Identification de nouveaux besoins communs afin d'y répondre grâce à un achat groupé
- Renforcement du réseau de communication pleinement dédié aux acteurs du groupement de commande
- Lancement du verdissement des futurs marchés groupés par le biais de clauses et de critères environnementaux.

Marchés lancés en 2023	Fourniture de papier et d'enveloppes
	Fourniture de matériel informatique
	Prestations de sonorisation, d'enregistrement, de retranscription et de captation vidéo des assemblées délibérantes
	Fourniture de vêtements de travail, chaussures et EPI
	Prestations de balayage de la voirie
Marchés à venir pour 2024	Fourniture de cartes accréditatives de carburant
	Prestations de surveillance et de gardiennage
	Prestations de topographie
	Acquisition de copieurs
	Emission de titres restaurant

Réalisations

- Mise à disposition du service Marchés publics de la Communauté d'agglomération au profit de la commune de Bessancourt afin de palier au départ de l'un de ses agents
- Prise en charge des missions liées à la préparation, à la publication ainsi qu'à l'attribution des marchés de la Commune

Chiffres clés

- Lancement en 2023 avec 1 commune pour un total de ~8 000 habitants
- **En 2023 :**
 - 1 marché lancé pour lequel l'ensemble de la procédure a été pris en charge par la Communauté d'agglomération, de la définition du besoin avec les services jusqu'à l'attribution du marché
 - 1 marché en cours d'étude

Apports de la mutualisation

- Assure la continuité du service public malgré les difficultés de recrutement
- Partage d'expertise
- Renforce et développe les liens entre la Commune et la Communauté d'agglomération

Perspectives d'évolution

- Maintenir la qualité du service

Réalisations

- Recrutement d'un agent pour la réalisation d'études visant à la création d'un pôle agricole répartis sur les Communes de Bessancourt, Le Plessis-Bouchard et de Taverny
- **En 2023:**
 - Rencontre entre les agriculteurs et les élus des 3 communes pour présenter les objectifs du pôle agricole
 - Partenariat avec la chambre d'agriculture de la région pour notamment consolider le diagnostic agricole du territoire et préparer le périmètre de la future Zone agricole protégée
 - Lancement de l'étude portant sur les conditions d'installation et d'exploitation d'une unité de micro-méthanisation sur le territoire

Chiffres clés

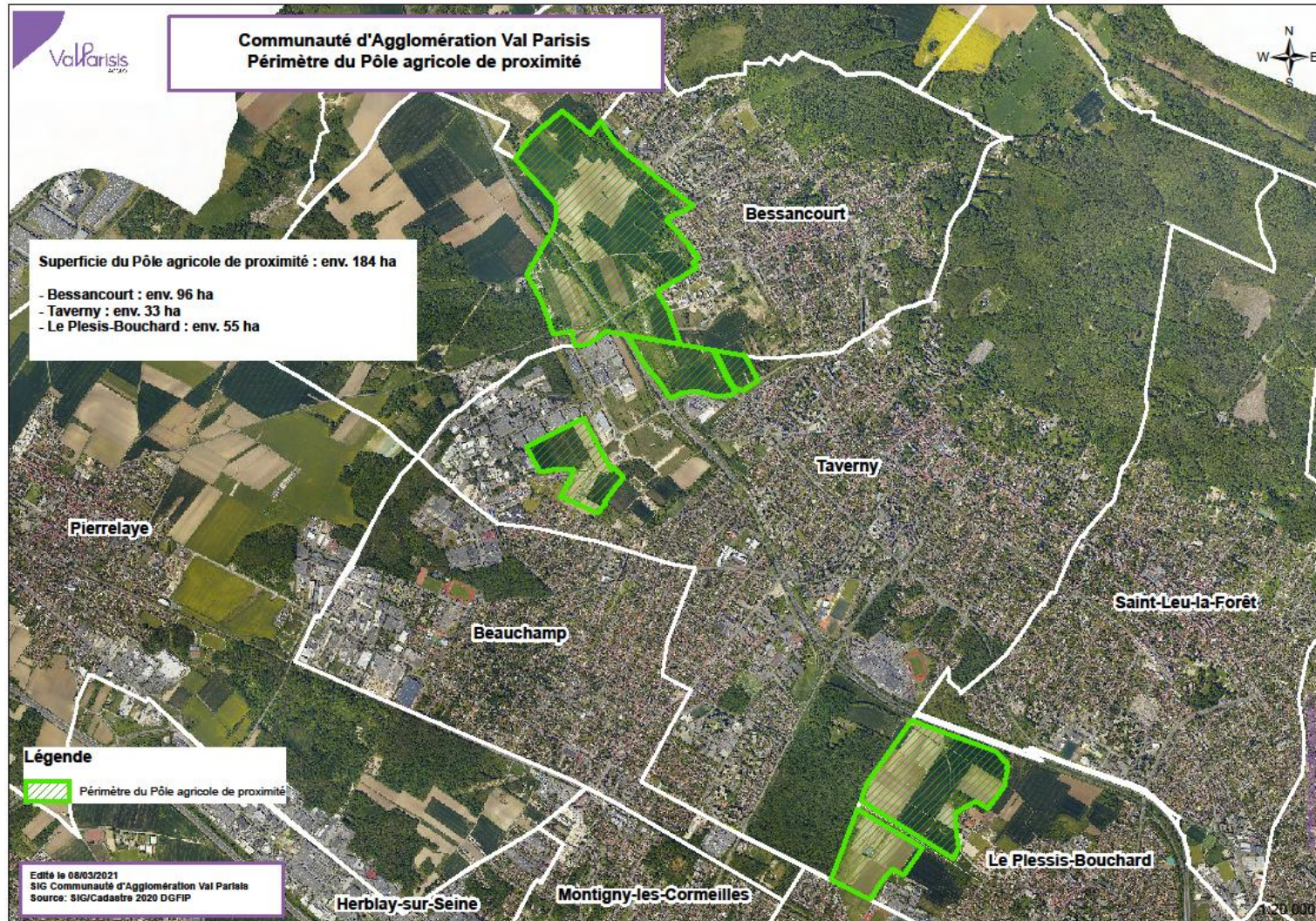
- Lancement en 2022 avec 3 Communes pour un total de ~43 000 habitants
- 5 objectifs sont poursuivis :
 - la sanctuarisation de la vocation agricole des parcelles,
 - le déploiement d'une production maraichère biologique,
 - la pérennisation de circuits courts, notamment pour l'approvisionnement de la restauration collective,
 - l'essor d'initiatives pédagogiques autour de l'agriculture et de l'écologie
 - la valorisation des déchets organiques et biodéchets.
- **En 2023** : Coût total de ~89 000€, dont ~30 300€ refacturés aux Communes

Apports de la mutualisation

- Renforcement des actions mises en œuvre en faveur de l'environnement par les acteurs du territoire
- Expertise technique partagée
- Économies d'échelles sur les marchés passés dans le cadre de la convention
- Pertinence de l'échelon intercommunal dans le développement d'une économie circulaire sur le territoire

Perspectives d'évolution

- Consolidation du diagnostic agricole en partenariat avec la chambre d'agriculture (1er trimestre 2024)
- Convention de veille foncière avec la SAFER et possible partenariat à étudier (acquisitions foncières à Bessancourt, création de la ZAP)



Réalisations

- Lancement du service en 2022 avec le recrutement d'un agent dédié à la recherche de subventions pour les projets d'investissement de la CA Val Parisis et des Communes adhérentes
- Deux axes de missions sont proposés :
 - Veille et prospective en matière de potentiels cofinancements possibles des projets déposés
 - Constitution des dossiers de demandes de subvention : mise en œuvre et suivi des procédures relatives au cofinancements, production, collecte et transmission des pièces nécessaires, etc.

Chiffres clés

- Lancement en 2022 avec 4 communes pour un total de ~48 500 habitants
- 6 communes en 2023 pour un total de ~67 000 habitants
- **Sur 2023 :**
 - 2 Communes ont adhéré au service
 - 4 Communes ont sollicité le service
 - 10 dispositifs en cours de sollicitation
 - 3 financeurs différents sollicités par projet en moyenne
 - 8 financeurs différents sollicités depuis la création du service
 - Charge de travail CAVP : 25% d'un temps plein
 - 2 000 € refacturé aux communes

Apports de la mutualisation

- Partage d'expertise
- Optimisation de la recherche de cofinancement pour les projets portés par les communes du territoire
- Mise en relation des financeurs et des Communes : organisation de rendez-vous, de visioconférences, etc.
- Vulgarisation et simplification des dispositifs auprès des Communes dans un but pédagogique
- Rationalisation des dépenses de personnel pour la réalisation de ces missions

Perspectives d'évolution

- Poursuite et développement du service proposé

Réalisations

- Lancement du service au 3^{ème} trimestre 2023 avec le recrutement d'un délégué à la protection des données (DPO) mutualisé, dédié à la mise en conformité des collectivités adhérentes avec le RGPD
- Exemples de missions proposées dans le cadre du service :
 - Nomination du DPO auprès de la CNIL
 - Tenue du registre des traitements
 - Rôle de conseil auprès des responsables de traitement
 - Réalisation d'audits de conformité et élaboration de plans d'actions
 - Etc.

Chiffres clés

- Lancement au 3^{ème} trimestre 2023 avec 10 communes ainsi que 6 centres communaux d'action sociale pour un total de ~159 000 habitants
- **Sur 2023 :**
 - Des entretiens ont été menés avec une majorité des personnes publiques adhérentes de façon individuelle afin de déterminer les modalités de fonctionnement du service et de déterminer le plan d'actions qui sera à mettre en œuvre en 2024
 - Coût total de ~8 800€, dont ~3 300€ refacturés aux Communes

Apports de la mutualisation

- Expertise juridique et technique partagée
- Sécurisation juridique des collectivités vis-à-vis de leurs obligations en matière de protection des données à caractère personnel
- Rationalisation des dépenses de personnel pour la réalisation de ces missions

Perspectives d'évolution

- Déploiement opérationnel du service au sein des personnes publiques adhérentes
- Adhésion d'une nouvelle commune et de nouveaux CCAS

Réalisations

- Constitution de réseaux entre agents du territoire grâce à des rencontres régulières

Chiffres clés

- **En 2023** : 7 rencontres organisées
 - Réseaux Ressources humaines : 5
 - Réseaux Services techniques : 2

Apports de la mutualisation

- Meilleure intégration communautaire
- Entraide entre les services
- Etablissement d'une relation de confiance
- Partage d'informations pour plus d'efficacité
- Très faible coût de mise en œuvre

Perspectives d'évolution

- Pérennisation et renforcement des réseaux existants
- Structuration de nouveaux réseaux entre agents du territoire

Les mutualisations étudiées en 2023

1. Archivage électronique

- Le projet vise l’acquisition et le déploiement d’un système d’archivage électronique au sein de la CA Val Parisis et des communes intéressées afin de leur permettre d’assurer une gestion maîtrisée et sécurisée de leurs informations numériques.
- Une étude de faisabilité préalable a été réalisée entre 2022 et 2023 et portant sur :
 - La réalisation d’un état des lieux du territoire sur la base d’un périmètre test, afin de disposer de cartographies des documents électroniques à archiver sur certains flux identifiés comme prioritaires (actes d’urbanisme, actes administratifs, etc.) et les actions prioritaires à mener.
 - L’établissement de scénarios et de plan d’actions pour la mise en œuvre opérationnelle du système d’archivage électronique : préconisations, projections, moyens nécessaires, etc.
- Une convention de mutualisation est en cours de signature afin de formaliser les travaux ainsi réalisés, et de permettre la poursuite du projet.
- Un archiviste chef de projet a été recruté fin 2023.

2. Mise en œuvre du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

- Le Règlement Local de Publicité intercommunal est élaboré par la Communauté d'agglomération, et mis en œuvre par les Communes chacune en ce qui concerne son territoire.
- Le projet de mutualisation engagé vise à renforcer les moyens alloués à la mise en œuvre du RLPi sur le territoire, dans l'objectif d'en améliorer son cadre de vie.
- Un diagnostic des moyens dédiés ainsi que des attentes des Communes a été réalisé au cours de l'année 2023. Des scénarios de mutualisation ont été modélisés sur la base de cette étude.
- Il a été retenu le lancement d'un marché commun entre la CAVP et les Communes volontaires en vue de faire appel à un prestataire dont les missions seront les suivantes :
 - Recensement des supports publicitaires et vérification de leur conformité avec le RLPi et la réglementation nationale ;
 - Instruction des dossiers de demande d'autorisation préalable pour l'installation d'un dispositif publicitaire ;
 - Formation des agents à l'application du RLPi.
- La Communauté d'agglomération prendra à sa charge la moitié des coûts de ces prestations.
- Le marché sera publié en 2024 avec les Communes ayant signalé leur intérêt en fin 2023.

3. Restauration collective

- Un des axes stratégiques du PCAET de la CAVP concerne la stimulation de l'économie circulaire, les innovations et emplois verts et le développement d'une alimentation locale et responsable. Un des principaux leviers de cet axe est de coordonner l'action et l'ambition des communes sur l'apport d'aliments issus de l'agriculture biologique et locale au sein des cantines scolaires.
- L'objectif : mettre en œuvre une offre de restauration collective bas carbone à l'échelle du territoire.
- Un diagnostic de la restauration collective a été réalisé en 2023 afin de définir à l'échelle de l'intercommunalité les modes de gestion, les coûts dédiés, la part de produits bio et certifiés qualité etc. sur la base de la réglementation actuelle et à venir (loi Climat et Résilience, loi Egalim...)
- Suite à ce diagnostic, il conviendra en 2024 d'étudier les pistes de mutualisation possibles.

- Un des axes stratégiques du PCAET de la CAVP concerne le développement du recours aux énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics. A ce titre, la CAVP a déployé un cadastre solaire permettant à tous les propriétaires publics et privés d'estimer le potentiel photovoltaïque de leur toiture.
- La 2nde partie de cette démarche consiste à étudier l'opportunité et la faisabilité d'un déploiement de panneaux photovoltaïques sur un très grand nombre de bâtiments et de parkings communaux et intercommunaux.
- Les études d'opportunité menées en 2023 ont permis d'identifier 105 sites et parkings où l'implantation de tels panneaux serait intéressante d'un point de vue socio-économique (sur 210 sites préalablement identifiés).
- Suite à ce diagnostic, il conviendra en 2024 de déterminer le montage juridique adéquat pour pouvoir procéder aux études de faisabilité et déployer les panneaux sur tous les sites retenus, dans le cadre d'une démarche d'autoconsommation.

**Synthèse des communes
participantes à la mutualisation
au 31/12/2023**

COMMUNE	Logiciel Ciril	SIG	PMM	Salubrité des logements	Dépôts sauvages	Caméras nomades	AGAT
BEAUCHAMP	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BESSANCOURT		✓	✓	✓	✓	✓	✓
CORMEILLES EN PARISIS		✓	✓	✓	✓	✓	✓
EAUBONNE		✓	✓			✓	✓
ERMONT		✓	✓	✓		✓	✓
FRANCONVILLE		✓			✓	✓	✓
FREPILLON		✓	✓	✓	✓	✓	
HERBLAY SUR SEINE		✓		✓	✓	✓	
LA FRETTE SUR SEINE		✓	✓	✓	✓		✓
LE PLESSIS BOUCHARD		✓	✓	✓	✓	✓	✓
MONTIGNY LES CORMEILLES		✓	✓	✓	✓	✓	✓
PIERRELAYE		✓	✓	✓	✓	✓	✓
SAINT LEU LA FORET		✓	✓	✓	✓	✓	✓
SANNOIS		✓	✓	✓	✓	✓	✓
TAVERNY		✓	✓		✓	✓	✓
Nombre de communes	1	15	13	12	13	14	13

COMMUNE	Vidéo-verbalisation	Pôle agricole et alimentaire territorial	Subventions	Assistance aux marchés publics	RGPD
BEAUCHAMP	✓		✓		✓
BESSANCOURT	✓	✓	✓	✓	✓
CORMEILLES EN PARISIS					
EAUBONNE					✓
ERMONT	✓				✓
FRANCONVILLE	✓				
FREPILLON					✓
HERBLAY SUR SEINE	✓				
LA FRETTE SUR SEINE	✓		✓		
LE PLESSIS BOUCHARD		✓	✓		✓
MONTIGNY LES CORMEILLES	✓				✓
PIERRELAYE	✓		✓		✓
SAINT LEU LA FORET	✓				✓
SANNOIS	✓		✓		
TAVERNY	✓	✓			✓
Nombre de communes	11	3	6	1	10